

Partie pratique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **23 (1894)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Servons-nous plus que jamais, dans la pratique journalière de nos leçons, des moyens intuitifs et, surtout, usons de cet auxiliaire si éloquent, le tableau noir.

« Utilisons les gravures et développons l'enseignement par l'aspect.

« Enfin, mettons beaucoup de vie et d'entrain dans nos explications, nous rappelant sans cesse que l'enthousiasme fait triompher les causes même désespérées. »

Les conférences de M. Tschumy eussent-elles produit cet unique résultat, qu'il faudrait l'en remercier.

E. G., *inst.*

PARTIE PRATIQUE

I

Analyse de la FABLE DE LA FONTAINE

LE VIEILLARD ET LES TROIS JEUNES HOMMES

(*Suite et fin.*)

LE DÉNOUEMENT. Il est la mise en scène et la confirmation de l'idée morale qui fait le sujet de la fable. En mettant trois jeunes gens au lieu d'un, il pourrait sembler que le poète a encore accusé l'invraisemblance du dénouement. Cependant il faut remarquer qu'il a laissé dans l'indécision le moment de la triple mort. Ce qu'il y avait d'incroyable dans Abstemius, c'était cette chute à point nommé immédiatement après la réplique du vieillard. La Fontaine laisse s'écouler un certain temps : ces trois morts s'espacent, à quelque distance les unes des autres. L'important, et la seule chose que note le poète, c'est que le vieillard survit aux trois : ce qui est assez commun.

Puis, voyez comme il a réduit au *minimum* l'invraisemblance en marquant les carrières où les jeunes gens trouvent la mort. Qu'un marin se noie, qu'un soldat soit tué : c'est ordinaire. Et ainsi l'addition de ces deux morts ne rend presque pas le dénouement plus surprenant que lorsqu'il était formé de la seule chute du sédentaire cultivateur.

VALEUR POÉTIQUE DE LA FABLE. Cette fable est exquise et touchante. Elle tire sa valeur non pas seulement de cette simple et forte expression de la vie, qui fait de tant d'autres pièces du recueil des chefs-d'œuvre. Mais, tandis qu'ailleurs la morale est souvent d'un intérêt tout secondaire, ici elle est de première importance. Ce n'est pas tant un précepte pratique ni une observation de mœurs que nous présente le poète : mais il nous invite à faire réflexion sur notre destinée. Ce qu'il traite, avec sa grâce aisée, et qui cache tant de force, c'est le grand lien de la vie et de la mort, le thème fonda-

mental de l'éloquence religieuse et de la poésie lyrique. Il y a une douce mélancolie dans le discours du vieillard, où l'on croit saisir l'accent même de l'âme de La Fontaine. Un épicurien comme lui devait sentir plus vivement cette brièveté de la vie humaine et cette incertitude du lendemain : c'est de tout temps la source de la tristesse des voluptueux et des sensuels. Horace en est la preuve, et ce cher ami de La Fontaine, à qui l'unissait une sensible conformité d'humeur, ce Maucroix qui écrivait ces jolis vers dignes d'être rapprochés des vers 19 et 20 de notre *Fable* :

Chaque jour est un bien que du ciel je reçois :
Je jouis aujourd'hui de celui qu'il me donne,
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi ;
Et celui de demain n'appartient à personne.

Dans le recueil si varié de La Fontaine, tous les genres de poésies se rencontrent. Sous le nom et dans le cadre de Fables, il nous offre des épîtres, des discours, des élégies, des contes, des églogues. La pièce que nous avons étudiée est un petit poème symbolique, où, dans une forme objective et concrète, le poète fait transparaître une émotion personnelle et une idée philosophique.

(*Manuel général*)

LANSON.

II

EXAMENS DE RECRUES

Nous empruntons au *Tableau officiel* des examens de recrues les pages qui suivent. Les instituteurs y trouveront plus d'un renseignement utile.

INSTRUCTION CIVIQUE

1. Voici la signification des notes :

Note 1. Connaissance de la carte de la Suisse et points principaux de l'histoire suisse et de la constitution, exposés correctement.

Note 2. Réponses satisfaisantes à quelques questions un peu difficiles dans ces trois domaines.

Note 3. Connaissance de quelques faits ou de noms sur l'histoire et la géographie.

Note 4. Réponse à quelques questions élémentaires sur la géographie du pays.

Note 5. Ignorance totale en ces domaines ¹.

Nous donnons ici, avec autorisation de l'expert pédagogique en chef, la reproduction d'une brochure traitant des conditions et des exigences de l'examen des connaissances civiques. On y trouvera un exposé systématique des connaissances requises pour les différentes notes, avec explications et exemples à l'appui.

¹ Un recueil de questions sur l'instruction civique se trouve renfermé dans la brochure : *Connaissances civiques. Questions de géographie, d'histoire et d'instruction civique posées aux examens de recrues, accompagnées d'une carte muette de la Suisse*. Par Reinhardt. (Librairie scolaire W. Kaiser à Berne; prix : 0 fr. 60).

Guide pour l'examen des connaissances civiques ¹

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Les questions concernant les connaissances civiques doivent être graduées à la façon de cercles concentriques, dont chacun correspond à la note à donner.

Lorsqu'on voit qu'un sujet d'un ordre inférieur est connu à fond, on aborde le champ immédiatement supérieur et on le développe judicieusement.

2. Très souvent il arrive que cet examen peut se rattacher au morceau de lecture. Les questions ne doivent pas être détachées, ni faites au hasard, mais, autant que possible, elles doivent être reliées entre elles afin que les questions de géographie, d'histoire et d'instruction civique présentent un ensemble complet.

3. Les notes obtenues pour la lecture et la composition guideront l'examineur dans le choix des questions à poser pour les connaissances civiques.

Cependant, selon le cas, il devra interroger dans des degrés différents, et employer tous les moyens à sa disposition pour permettre à la recrue d'obtenir la meilleure note possible.

4. Ce n'est pas le nombre des questions qui détermine la note ; le degré de compréhension, le raisonnement, ont une bien plus grande importance. Il sera donc nécessaire, surtout s'il s'agit des notes supérieures, d'exiger un exposé correct et exact. En outre, les réponses à une même question pourront être jugées différemment, suivant leur valeur et la manière dont elles auront été formulées. Mais jamais la réponse à une seule et unique question ou le silence ne servira à l'appréciation définitive, car l'impression générale et exacte ne pourra être acquise par l'examineur qu'à la suite d'une série de questions se rapportant aux trois branches.

5. On obtient d'une recrue des réponses d'autant plus satisfaisantes que le sujet traité touche de plus près son lieu d'origine et les notions qu'elle a acquises par sa propre expérience. Ce fait démontre que, pour une même question, on ne peut exiger de chacun la même réponse.

En conséquence, il y aura lieu de tenir compte (ce sera même nécessaire) de la position sociale des recrues, ainsi que des conditions dans lesquelles elles vivent.

6. L'expert envisage la recrue, non comme un écolier, mais comme un citoyen arrivé à l'âge de faire son service militaire et d'entrer en possession de ses droits civiques. Cette manière de voir doit être prise en considération particulièrement dans l'examen des connaissances civiques.

Cet examen ne doit donc pas revêtir une allure pédantesque ; on évitera les détails subtils, ou les définitions scientifiques, et l'on s'en tiendra, au contraire, aux connaissances populaires générales données par l'école primaire, l'école complémentaire, et développées par le travail personnel et l'expérience de la recrue.

7. Il est reconnu que les données statistiques : hauteurs de montagnes, dates historiques, judicieusement comprises, ont une grande

¹ Rédigé par F. Nager, expert péd. à Altdorf; discuté et adopté à l'unanimité par la Conférence des experts pédagogiques, les 1^{er} et 2 juillet 1893, à Zurich. Adopté par le Département militaire fédéral.

importance, qu'elles sont même nécessaires dans l'enseignement supérieur; mais aux examens des recrues elles ne devront pas être réclamées pour les notes inférieures; elles le seront rarement pour les notes supérieures et seulement comme terme de comparaison, afin d'être renseigné le mieux possible sur les connaissances de la recrue dans quelques cas douteux. On acceptera, par exemple, comme suffisantes, les réponses suivantes: « Les plus hauts sommets des Alpes dépassent 4000 m.; ceux des Alpes moyennes atteignent 2500 m.; le Jura s'élève à 1500 m. »

« C'est dans le XIV^e siècle qu'ont eu lieu les principales guerres d'indépendance; dans le XV^e, les glorieuses guerres de Bourgogne et de Souabe, ainsi que les premières guerres civiles; les XVI^e et XVII^e siècles voient particulièrement le développement du service mercenaire; en 1798, l'ancienne Confédération fut remplacée par la République helvétique, en 1803 survint l'Acte de médiation, en 1815 la Restauration avec 22 cantons, en 1848 la révision du pacte de 1815 et la création de la nouvelle Confédération, etc. »

8. De même que dans les autres branches, la taxation des connaissances civiques se fera au moyen de notes sans fractions. Dans l'indécision entre deux notes, on donnera toujours la note supérieure, en admettant que l'expert pourra établir une compensation dans l'appréciation de l'examen de lecture et de composition.

9 Le plan suivant ne doit absolument pas être compris dans ce sens que l'on exigera une connaissance complète de toutes les parties du programme donnant droit à la note correspondante (même en ce qui concerne la note 1); un examen de ce genre n'est pas possible; mais il doit être bien entendu que la recrue ne méritera une note supérieure à 5 que lorsqu'elle saura répondre à quelques questions se rapportant au degré immédiatement plus élevé.

Il est en outre à remarquer que dans le programme de la note 4 — « connaissances élémentaires de la carte de la Suisse » — l'ignorance dans ce domaine ne pourra pas être considérée comme une cause absolue de donner la note 5; toutefois il restera entendu que, pour obtenir la note 4, on exigera quelques réponses satisfaisantes sur des sujets différents. Cependant, la connaissance de la carte de la Suisse reste et constitue une condition essentielle pour l'obtention des notes 3, 2 et 1.

LE TRAITEMENT DE LA DIPHTÉRIE

L'événement du jour, c'est la communication du docteur Roux, de l'Institut Pasteur, au Congrès d'hygiène de Budapest, sur le traitement de la diphtérie et la guérison du croup. Le retentissement en a été très grand et l'émotion produite bien légitime; la terrible maladie n'est peut-être pas celle qui frappe le plus fréquemment les enfants, mais elle est la plus redoutée; il n'en est guère de plus foudroyante ni de plus perfide; la soudaineté de son apparition, la rapidité de sa marche, l'impuissance d'en arrêter les désastreux effets, la contagion qu'elle entraîne avec elle et dont les médecins eux-mêmes ont été maintes fois les victimes, tout en a fait une terrifiante maladie

Elle sévissait déjà dans l'antiquité; mais longtemps on a rapporté